

(Traduction)

La République de Cuba
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

La Havane, le 3 octobre 1979

Monsieur l'Ambassadeur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre Note en date du 3 octobre 1979, dont le contenu est le suivant:

(Voir la Note canadienne du 3 octobre 1979)

J'ai le plaisir d'annoncer à Votre Excellence que mon Gouvernement approuve le contenu de la Note transcrite ci-dessus. Il est entendu, conformément à ce qui est dit dans la Note susmentionnée et dans le paragraphe 2) de l'article V de l'Accord, que cette Note et la présente réponse constituent une entente entre les deux parties contractantes sur le renouvellement, à partir du 15 février 1979 et pour une durée de cinq ans, du premier Accord signé à Ottawa le 15 février 1973 entre le Gouvernement de la République de Cuba et le Gouvernement du Canada au sujet du détournement d'avions et d'embarcations ainsi que d'autres délits. Le présent Accord entre en vigueur ce troisième jour d'octobre 1979.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma très haute considération.

RENÉ ANILLO CAPOTE

M. Gary Richard Harman
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Ambassade du Canada
La Havane